Risques liés aux programmes « argent contre travail » et mesures d’atténuation

|  |  |
| --- | --- |
| Problèmes éventuels | Solutions proposées |
| Le manque d’expérience technique et la livraison tardive des matériaux peuvent limiter l’efficacité du programme. | * Réduire le besoin de compétences techniques en simplifiant la conception du projet et en sélectionnant en priorité les projets qui nécessitent le moins de faire appel à des experts.
* Former les participants au programme.
* Prêter attention dès le départ à la question de l’achat, du stockage et de la livraison des matériaux.
 |
| Le versement de paiements réguliers peut demander du temps et être très contraignant sur le plan administratif (en particulier après une catastrophe). | * Effectuer des paiements hebdomadaires ou mensuels, étant donné qu’ils sont plus faciles à organiser que les paiements quotidiens.
* L’argent peut être versé à un chef d’équipe ou à un comité de village, qui se chargera par la suite de répartir l’argent entre les membres de l’équipe.
 |
| Les participants n’effectuent pas toujours des journées de travail complètes. | * Instaurer un système de paiement de journées de travail partielles.
* Établir un système de paiement en fonction des résultats ou pour une période donnée.
 |
| Les participants ne trouvent pas forcément de travail ou rencontrent des difficultés à retourner à leurs activités normales après l’arrêt du programme. | * Échelonner l’arrêt des activités, de sorte qu’à la fin du projet, les participants travaillent moins d’heures par semaine et aient le temps de s’adapter et de chercher du travail ailleurs.
* Conjuguer les programmes « argent contre travail » avec des programmes d’appui aux moyens de subsistance ou à la production.
* Programmer les activités de telle sorte qu’elles coïncident avec les périodes de l’année où les possibilités d’emploi sont réduites, et arrêter progressivement le programme à mesure de la reprise des activités normales ou saisonnières (récoltes, par exemple).
 |
| Des travailleurs fantômes demandent à être inscrits sur la liste des effectifs rétribués. | * Effectuer des contrôles réguliers et inopinés.
* Recruter des superviseurs et des coordonnateurs à l’extérieur du site de mise en œuvre du programme, étant donné que ceux-ci seront moins facilement influençables.
* Rechercher d’éventuelles anomalies entre les noms figurant sur les relevés des heures de travail et les travailleurs présents sur le site, et prendre les mesures nécessaires.
 |
| Les infrastructures construites dans le cadre des programmes « argent contre travail » ne sont pas entretenues. | * Sélectionner les projets avec les communautés bénéficiaires.
* Fournir des financements pour couvrir les frais de maintenance et de formation après l’achèvement du projet.
 |
| Les programmes « argent contre travail » peuvent entraîner une distorsion des marchés locaux du travail.  | * Ne pas fixer les salaires à un niveau supérieur à la moyenne.
* Plafonner le nombre de jours de travail dans le cadre du projet.
* Ne pas mettre en œuvre les programmes à des périodes d’activité normale (récoltes, par exemple).
 |
| Les ménages ne comptent pas tous des membres physiquement aptes à participer au programme. | * Verser aux ménages concernés une aide financière inconditionnelle.
* Confier aux membres concernés de ces ménages un emploi adapté (tenue des livres de comptes, supervision, par exemple).
* Lancer des programmes de soutien aux moyens de subsistance.
 |
| Le programme attire des migrants à la recherche d’un emploi. | * Ne pas verser des salaires élevés.
 |
| La supervision du programme pose problème. | * Veiller à ce que les programmes soient de dimension raisonnable.
* Diviser les programmes en sous-projets.
 |
| Retards dans le versement des salaires. | * Effectuer des paiements hebdomadaires, les paiements quotidiens pouvant prendre beaucoup de temps.
* Verser au besoin des avances sur salaire, afin de couvrir les besoins immédiats.
* Discuter avec les représentants des communautés du calendrier et de la fréquence des versements et respecter les modalités fixées.
* Verser les salaires aux chefs d’équipe, qui se chargeront par la suite de répartir l’argent entre les membres de leur équipe.
 |
| Des réclamations sont présentées pour non-paiement de salaires (peut se produire lorsque le versement des salaires est confié au superviseur ou à un chef d’équipe). | * Veiller à ce que les participants connaissent à l’avance le montant qui leur est dû et le montant total des fonds remis au superviseur/chef d’équipe.
 |
| Le programme tend à dissuader les participants de redémarrer une activité de subsistance. | * Effectuer un suivi post-distribution.
* Prendre des mesures de soutien aux moyens de subsistance et dispenser des formations adaptées afin d’encourager les bénéficiaires à démarrer/redémarrer une activité.
* Limiter la durée des programmes.
 |
| Les travaux effectués sont mal réalisés.  | * Prévoir des travaux n’exigeant aucune qualification particulière.
* Mettre en place des mécanismes de suivi adéquat afin de s’assurer de la qualité et de l’utilité des actifs créés.
* Veiller à fournir le soutien technique nécessaire.
 |
| Les ménages participants reçoivent des revenus plus importants que prévu.  | * Limiter le nombre de participants par ménage (seulement dans les cas où certains ménages aptes à participer au programme en sont exclus parce que plusieurs membres d’autres ménages sont employés).
 |

Source : Lignes directrices sur les programmes de transferts monétaires – Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge